



Contactez l'Administration de la nature et des forêts

Afin de protéger et sauvegarder ces monuments naturels de notre patrimoine national pour les générations futures, l'Administration de la nature et des forêts encourage les propriétaires d'arbres remarquables, privés et publics, à se manifester auprès des arrondissements pour introduire une demande de subsides en vue de leur procurer des entretiens et soins adaptés.

- Arrondissement Nord
27, rue du Château
L-9516 Wiltz
Tél: 95 81 64
- Arrondissement Centre-Est
10, rue de l'Hôpital
L-9244 Diekirch
Tél: 80 33 72
- Arrondissement Centre-Ouest:
Moulin de Bissen
B.P 13
L-7703 Bissen
Tél: 26 88 68-48
- Arrondissement Est
6, rue de la Gare
L- 6731 Grevenmacher
Tél: 75 01 88-1
- Arrondissement Sud
40, rue de la Gare
L-3377 Leudelange
Tél: 45 80 83-21



La démarche à suivre pour l'obtention d'une subvention

Afin de pouvoir demander des subsides pour les travaux il suffit d'envoyer une demande écrite auprès de l'arrondissement en question de l'Administration de la nature et des forêts.

Cette demande devra inclure les documents suivants :

- Une demande écrite à adresser en triple exemplaire à l'arrondissement territorialement compétent
- Un extrait cadastral accompagné de plan cadastral ou de carte topographique indiquant les parcelles cadastrales concernées
- Un devis d'une firme spécialisée

La carte ci-dessous vous permet de situer l'arrondissement à contacter pour le territoire communal où se situe votre arbre remarquable (contact : voir au dos du dépliant).



Source : Administration de la nature et des forêts, 2010

Les subventions possibles

Aujourd'hui, il existe plusieurs niveaux de protection des arbres remarquables. Certains arbres sont classés comme monument national* (Liste A) ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux (Liste B).

- Aides allouées : 75 % du coût d'entretien.

D'autres arbres peuvent être classés dans la liste des arbres remarquables établie par l'Administration de la nature et des forêts. Cette liste est évolutive, et un arbre peut y être classé s'il remplit au moins un des critères cités ci-dessus.

- Aides allouées : 50 % du coût d'entretien.

Peuvent bénéficier de cette subvention tout propriétaire privé, toute collectivité publique ou association agréée.



Détail des subventions :
Règlement grand-ducal du 18 mars 2008 concernant les aides pour l'amélioration de l'environnement naturel.

* Loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux



Les arbres remarquables

Un Patrimoine à protéger
Les subsides accordés pour assurer leur entretien



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DES INFRASTRUCTURES
Département de l'environnement

Administration de la nature et des forêts

Patrimoine national à préserver

L'arbre remarquable de par son âge, ses dimensions, sa localisation ou son histoire, est un élément important de nos paysages et de nos villes, qu'il se trouve en situation isolée, en alignement, groupé, dans un parc ou un autre domaine privé ou publique.

Force est de constater qu'il est souvent négligé, oublié, parfois malmené au fil du temps et qu'on ne lui attribue pas toujours l'attention et la valeur qui lui reviennent.

Ce patrimoine remarquable et irremplaçable, tant sur le plan de la biodiversité que de l'aspect paysager, se doit d'être connu et préservé.

Peut-être avez-vous un arbre remarquable autour de votre maison, dans un parc ou sur fonds agricole ou forestier, en propriété privée ou publique, et que vous souhaiteriez aider à préserver ?

Afin de préserver ce patrimoine naturel, culturel et historique, divers travaux d'entretiens font l'objet de **subsidés de la part du Ministère du Développement Durable et des Infrastructures**.



Des élagueurs spécialistes font une taille d'entretien dans la couronne de l'arbre.

La présente brochure vous décrit les principales possibilités d'entretien et de restauration des arbres remarquables et les démarches à suivre pour bénéficier d'aides appropriées.

Qu'est-ce qu'un arbre remarquable ?

Il n'existe pas de critères précis pour définir qu'un arbre est remarquable ou non.

Un arbre peut être remarquable par :

- **sa taille** (hauteur ou diamètre)
- **son âge** (arbre pluri-centenaire)
- **sa forme générale** (arbre creux, à tronc double ou tortueux, à forme inhabituelle, large couronne)
- **sa rareté** (au niveau local ou régional, en dehors de son aire de répartition naturelle)
- **sa situation géographique** (entrée d'un village, croisée des chemins, place du village, ligne ou point de crête, arbre délimitant une propriété) ;
- **son lien à l'histoire locale** (commémoratif, lié à l'histoire d'un personnage ou du village, témoin d'un événement particulier ou d'une légende)



Au Luxembourg, certains arbres remarquables sont classés en Monument National ou recensés sur une liste actualisée par l'Administration de la Nature et des Forêts.

Le rôle des arbres remarquables

Les arbres jouent un rôle important dans nos villes et nos campagnes.

L'arbre ...

- **est symbole de vie ...**
... il respire, transpire, se nourrit. La terre, l'eau, l'air et la lumière lui sont essentiels. Partout dans le monde et depuis toujours, l'arbre est symbole de qualité de vie.
- **est précieux ...**
Fournisseur d'oxygène, d'humidité, de nourriture, de niches naturelles et de biodiversité, son rôle est intimement lié à l'évolution de l'Homme. Les valeurs sociale, écologique, paysagère et patrimoniale des arbres sont unanimement reconnues.
- **est fragile ...**
Beaucoup d'arbres remarquables témoignent aujourd'hui de notre passé récent. Malheureusement, bon nombre disparaissent ou dépérissent avant leur terme biologique, souvent faute de précautions élémentaires à l'occasion de chantiers, travaux, aménagements ou activités diverses.

Ces vingt dernières années au Luxembourg, plus de trente arbres remarquables (12% des arbres recensés) ont disparu suite à des intempéries, des attaques de parasites, mais aussi par diverses activités humaines.



Les soins possibles

Afin de protéger ce patrimoine, plusieurs types de travaux de restauration et d'entretien aux arbres remarquables sont envisageables :

- **Taille d'entretien** et de réduction de la couronne



Avant ...



... Après la taille d'entretien

- **Stabilisation** de la couronne et des branches maîtresses par haubans (cordages)



- **Protection** de l'environnement de l'arbre et des surfaces des racines

